

30 septembre 2009

---

## **Accord**

**Concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions\***

(Révision 2, comprenant les amendements entrés en vigueur le 16 octobre 1995)

**Additif 105: Règlement n° 106**

**Révision 1 – Erratum**

**Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des pneumatiques pour véhicules agricoles et leurs remorques**



Nations Unies

---

\* Ancien titre de l'Accord: Accord concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur, en date du 20 mars 1958, à Genève.

*Page 23, après le paragraphe 11.3., figure explicative*

Sans objet en français.

*Page 27, Annexe 3, Partie A*

*Dans «Exemples d'inscriptions devant figurer sur les types de pneumatique satisfaisant au présent Règlement»*

*Remplacer 255 par 2506.*

*Point j)*

*Remplacer 1995 par 2006.*

*Page 29, Annexe 3, Partie B*

*Dans «Exemples d'inscriptions devant figurer sur les types de pneumatique satisfaisant au présent Règlement»*

*Remplacer 255 par 2506.*

*Point h)*

*Remplacer 1995 par 2006.*

*Page 31, Annexe 3, Partie C*

*Dans «Exemples d'inscriptions devant figurer sur les types de pneumatique satisfaisant au présent Règlement»*

*Remplacer 255 par 2506.*

*Point j)*

*Remplacer 1995 par 2006.*

*Page 35, Annexe 5, Tableau 1, titre*

*Remplacer Tableau 1 par Tableau 1 (1 de 2).*

*Page 36, Annexe 5, Tableau 1*

*Avant le tableau insérer Tableau 1 (2 de 2) – Pneumatiques pour roues directrices de machines agricoles – tailles normales et tailles basses.*

*Note 1*

*Supprimer (ou «SL»).*

*Page 37, Annexe 5, Tableau 2*

*Remplacer Tableau 2 par Tableau 2 (1 de 5).*

*Page 38, Annexe 5, Tableau 2*

*Avant le tableau insérer Tableau 2 (2 de 5) – Pneumatiques pour roues motrices de tracteur agricole – Tailles normales.*

*Page 38, Annexe 5, Tableau 2*

*Placer les pneumatiques de la dimension 11.2-18 incluse à la dimension 14.9-30 incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 2 (3 de 5) – Pneumatiques pour roues motrices de tracteur agricole – Tailles normales».*

*Page 39, Annexe 5, Tableau 2*

Placer les pneumatiques de la dimension 14.9-38 incluse à la dimension 18.4-46 incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 2 (4 de 5) – Pneumatiques pour roues motrices de tracteur agricole – Tailles normales».

*Page 40, Annexe 5, Tableau 2*

Placer les pneumatiques de la dimension 20.8-34 incluse à la dimension 0.5L-32 incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 2 (5 de 5) – Pneumatiques pour roues motrices de tracteur agricole – Tailles normales et tailles basses».

*Page 42, Annexe 5, Tableau 5*

Placer les pneumatiques de la dimension 125-15 IMP incluse à la dimension 5.00-8 IMP incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 5 (1 de 3) – Pneumatiques pour machines agricoles – Tailles normales».

*Page 43, Annexe 5, Tableau 5*

Placer les pneumatiques de la dimension 5.00-9 IMP incluse à la dimension 7.50-18 IMP incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 5 (2 de 3) – Pneumatiques pour machines agricoles – Tailles normales».

*Page 45, Annexe 5, Tableau 5*

Placer les pneumatiques de la dimension 7.50-20 IMP incluse à la dimension 20-20 IMP incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 5 (3 de 3) – Pneumatiques pour machines agricoles – Tailles normales».

*Page 47, Annexe 5, Tableau 6*

Placer les pneumatiques de la dimension 7.5L-15 IMP incluse à la dimension 21.5L-16.1 IMP incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 6 (1 de 3) – Pneumatiques pour machines agricoles – Tailles basses».

*Page 48, Annexe 5, Tableau 6*

Placer les pneumatiques de la dimension 205/50-10 IMP incluse à la dimension 14.5/80-18 IMP incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 6 (2 de 3) – Pneumatiques pour machines agricoles – Tailles basses».

*Page 49, Annexe 5, Tableau 6*

Placer les pneumatiques de la dimension 15.5/80-24 IMP incluse à la dimension 16.5/85-28 IMP incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 6 (3 de 3) – Pneumatiques pour machines agricoles – Tailles basses».

*Page 50, Annexe 5, Tableau 7*

Placer les pneumatiques de la dimension 9x3.50-4 incluse à la dimension 22x10.00-10 incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 7 (1 de 4) – Pneumatiques basse pression pour véhicules agricoles».

*Page 51, Annexe 5, Tableau 7*

Placer les pneumatiques de la dimension 22x11.00-8 incluse à la dimension AT25x11-10 incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 7 (2 de 4) – Pneumatiques basse pression pour véhicules agricoles».

*Page 51, Annexe 5, Tableau 7*

Placer les pneumatiques de la dimension 25x12.00-9 incluse à la dimension 54x31.00-26 incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 7 (3 de 4) – Pneumatiques basse pression pour véhicules agricoles».

*Page 52, Annexe 5, Tableau 7*

Placer les pneumatiques de la dimension 66x43.00-25 incluse à la dimension DH73x44.00-32 incluse dans un nouveau tableau intitulé «Tableau 7 (4 de 4) – Pneumatiques basse pression pour véhicules agricoles».

*Page 55, Annexe 7, tableau,*

Sans objet en français.

*Page 56, Annexe 7, titre de la Partie B*

*Supprimer* ou «SL».

*Page 59, Annexe 9, paragraphe 1.1*

Modifier comme suit:

1.1 Ce mode opératoire est applicable aux pneumatiques neufs portant le code de catégorie de vitesse «D».

*Page 63, dernière phrase*

*Remplacer 2,5 bars par 250 kPa.*

---